

Secrétariat de la Commission de concertation
Département Urbanisme de la Ville de Bruxelles
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 8 mars 2018.

Concerne : Changement d'affectation parcelle 21818/E/170/f/6 – Rue de Wand 189

Objet : Avis défavorable du Comité de quartier De Wand Pagodes-n asbl

Nous prenons acte de la demande de M. Sunay Yagmur concernant le changement l'utilisation de commerce en snack (cuisine chinoise), aménager une terrasse.

Considérant un avis défavorable du 26 janvier 2004 par l'Échevin Henri Simons le 26 janvier 2004 à l'implantation de nouveaux snacks pour les motifs de surexploitation de ce type de commerce dans notre zone géographique.

Considérant une décision du Collège de la Ville de Bruxelles à la même période que le courrier de l'Échevin de l'urbanisme en 2004, donnant un avis défavorable de réaffectation de nouveaux espaces commerciaux en snacks dans le quartier De Wand.

Considérant que plusieurs établissements, eux classé HORECA et/ou débit de boissons ne sont pas occupés dans la rue De Wand et les rues avoisinantes.

Considérant que l'offre commerciale en alimentation à emporter ou sur place est déjà très élevée dans la rue De Wand et rues avoisinantes, nous estimons que cela créera une infinité de possibilités d'ouverture de commerces alimentaires. Les habitants expriment le mot diversité des commerces par un équilibre entre horeca, commerces de services, habillements, boutique de décoration, librairies, snacks, téléphonies, banques, pharmacie, épiceries. Cet équilibre ne sera plus respecté.

Considérant que la mobilité autour du lieu sélectionné par M. Sunay Yagmur ne tient pas compte de plusieurs points. L'établissement est situé au coin de la rue De Wand et l'avenue Wannecouter au

niveau d'un rond-point. Nous pouvons constater par expérience, que les arrêts fréquents des voitures en double file vont s'intensifier et créera des désagréments pour les riverains.

Considérant que la terrasse se trouvera en avant de l'établissement, que les heures d'ouverture ne sont pas connues au moment de la demande. Nous pensons qu'il créera des nuisances en termes de bruits pour les nombreux logements se trouvant en face de l'établissement à l'avenue Wannecouter. Ceci à n'importe quelle heure de la journée et en soirée.

Considérant que l'espace terrasse va casser les distances urbanistiques des coins avenue Wannecouter – Rue De Wand en terme de perspective.

Le comité De Wand Pagodes-n asbl demande à la commission de donner un avis défavorable sur l'exploitation de cet espace en snack et exploitation de terrasse.

Le comité De Wand Pagodes asbl demande au Collège de la Ville de Bruxelles de donner un avis défavorable sur la base de 2004. Cet avis a déjà été outrepassé entre 2006 et 2018 pour d'autres snacks du quartier. Nous demandons au Collège d'ainsi respecter ses engagements en termes de diversité de types d'espaces commerciaux dans le quartier De Wand avec le soutien des commerçants et leur comité.

Nous souhaitons par ce courrier, continuer à montrer notre soutien à toutes démarches commerciales favorisant la qualité, la recherche d'équilibre et respectueux des décisions prises pour les mêmes motifs ces dernières années.

Patrick Van De Ginste
Président du comité de quartier-buurtcomité De Wand Pagodes-n asbl